

LA CARTE DE FRANCE EN 1756

par Monique Pelletier
Conservateur général honoraire des bibliothèques
monique.pelletier@wanadoo.fr

RÉSUMÉ

L'année 1756 marque une étape importante dans l'évolution de la Carte générale et particulière de la France, commencée en 1750 sous la direction de Cassini II et III. Les premières feuilles sont enfin diffusées, alors qu'est constituée une société qui pallie l'abandon financier de Louis XV et s'engage à mener à bien l'entreprise. Des textes imprimés, signés par Cassini III et Cassini IV, relatent l'histoire de la carte, mais pour mieux cerner la chronologie des faits, il est utile de consulter des documents manuscrits : acte d'association ; original du « Livre des délibérations » de la société ; copie du livre des comptes tenu par le trésorier Borda ; lettres patentes de Louis XV entérinant la décision du Conseil du roi du 10 août, prise pendant le séjour du monarque à Compiègne. L'examen de ces sources montre que les Cassini ont, à l'évidence, enjolivé l'histoire lorsqu'ils attribuent au roi un rôle décisif dans la constitution de la société de la carte de France. Les lettres patentes du 7 septembre 1756 apportent quelques éléments nouveaux : Louis XV reconnaît l'existence de la société et la légitimité de ses directeurs, et maintient sa protection envers les ingénieurs ; il accorde le don de l'existant et un privilège de trente ans pour la carte et ses dérivés. Les textes insistent sur les erreurs des ingénieurs, qui expliquent le retard de la publication et justifient l'importance du travail des vérificateurs. Le silence du Journal des savants sur la nouvelle publication vient peut-être de la jalousie de concurrents évincés.

L'année 1756 voit la publication des premières feuilles de la Carte de la France, carte générale et détaillée du royaume, confiée par Louis XV à Jacques Cassini (Cassini II, 1677-1756) et à son fils, César-François Cassini de Thury (Cassini III, 1714-1784), en 1747, dont les levés au 1 : 86 400 (1 ligne pour 100 toises) ont débuté en 1750. En 1752 l'ouvrage a commencé « à prendre une marche sûre et rapide » (Cassini IV, 1810, p. 106). Mais en 1756, le roi interrompt son soutien financier qui a consisté en « des secours extraordinaires pour la construction des instrumens, pour la dépense de plusieurs voyages que nous [Cassini II et III] avons faits en l'espace de dix années, & pour former des personnes capables de remplir l'objet dont il s'agit ; enfin pour différentes tentatives par lesquelles il a fallu commencer » (Cassini III, 1756, p. 2484). C'est aussi en 1756 qu'est constituée une société de cinquante membres dont l'objectif est de « s'associer pour faire continuer les travaux de la carte de France, que Sa Majesté a fait commencer en 1750, & la faire exécuter avec la plus grande précision possible, d'autant qu'ils n'ont d'autre objet dans cette entreprise que l'honneur & les avantages qui en reviendront à la nation » (Cassini III, 1783, p. 197).

1 L'ÉTAT DE L'ENTREPRISE

En octobre 1756, Cassini III évoque les objectifs de l'entreprise et fait le point sur son état d'avancement dans le *Journal de Trévoux* en reprenant le projet d'association déjà rédigé (Cassini III, 1783, p. 194-196). Cette insertion dans une revue qui, sous la plume du Père Berthier, a critiqué les auteurs de l'*Encyclopédie* en les accusant d'avoir copié Roger Bacon sans l'avoir compris, confirme que les Cassini étaient plutôt conservateurs, tant en matière scientifique que dans les domaines religieux et politique. Cassini III rappelle les avantages d'une carte générale et détaillée « pour les différentes opérations du commerce, pour avoir de nouvelles communications entre les provinces, construire de nouveaux

canaux, joindre des rivières navigables », ce qui rapproche la carte des travaux des ingénieurs des Ponts et Chaussées et ce qui motivait déjà la triangulation générale de la France lorsqu'elle fut reprise en 1733. Mais, à la différence de la grande carte des triangles, publiée par Cassini vers 1747, la nouvelle carte est « d'une utilité plus universelle, plus immédiate et plus sensible ». Cassini se réjouit des effets du soutien royal, si malencontreusement défaillant : « Ces différents secours nous ont mis en état d'avancer cet ouvrage à un point qui ne nous permet plus de douter du succès. Nous annonçons donc au public avec une grande satisfaction qu'il va jouir des fruits de notre travail, & que dans l'espace de dix années environ, toutes les Cartes de la France seront levées & gravées » (Cassini III, 1756, p. 2484). C'est faire preuve d'un optimisme excessif que les faits vont démentir puisque la carte n'est pas complètement achevée en 1793, lorsqu'elle passe de l'Observatoire au Dépôt de la Guerre.

Le « Livre des délibérations de la compagnie associé [sic] pour la confection de la carte générale de France » comporte un état, daté de juin 1756, des cartes manuscrites et gravées, qui se trouvent à l'Observatoire « chez Mr de Cassini » : 13 feuilles manuscrites et 17 feuilles gravées, dont 5 à vérifier. Ces 17 feuilles seront presque toutes publiées en 1756 et 1757 ; les trois premières éditées sont celles de Paris (fig. 1), Beauvais et Fontainebleau, et les trois suivantes, celles de Meaux, Soissons, et Sens, les deux dernières étant encore à vérifier en 1756, bien que gravées. Les levés se font par quart de feuille en deux étapes. Les minutes rédigées par les ingénieurs envoyés sur le terrain sont en principe vérifiées par d'autres ingénieurs, « les plus capables », qui, confrontés eux aussi au terrain, les communiquent aux seigneurs et curés des lieux cartographiés pour avoir leur avis. Cassini III attache de l'importance aux vérifications car des erreurs ont entaché l'œuvre des premiers ingénieurs, erreurs dans l'orthographe des noms, omissions d'objets ;

et, ce qui est plus grave, les minutes construites au retour des campagnes à partir de brouillons peuvent contenir des points mal positionnés. À ces erreurs s'ajoutent celles qui viennent des graveurs. Or les seigneurs ou les curés « sont à portée de voir d'un coup-d'œil ce qui manque, ce qui est défectueux » ; l'ingénieur vérificateur, muni de ses instruments, les consulte et corrige la feuille ou y ajoute ce qui a été oublié (Cassini III, 1756, p. 2487). Les corrections sont portées soit sur les feuilles gravées, soit, ce qui est préférable, sur les minutes. Dans l'*Avertissement*, qui accompagne la première feuille et qui est antérieure à sa diffusion puisque le soutien de Sécheltes, ministre des finances du roi, y est encore évoqué, Cassini III détaille les causes des retards (Cassini III, s.d., *Avertissement*, p. 9). D'abord le manque d'expérience des ingénieurs dans les opérations trigonométriques. Puis « les mille accidents » qui « naissent, pour ainsi dire, sous les pas des observateurs : la chute des instruments, des maladies longues occasionnées par la fatigue, des temps peu favorables pour les observations, des pluies plus abondantes dans certaines années que dans d'autres, enfin des oppositions & des insultes de la part des habitants du pays » et même des curés qui « ont refusé aux ingénieurs » la porte de leurs clochers.

Le « Livre des délibérations » mentionne que le contrôleur général doit verser à la société 54 170 livres, somme avancée par Cassini II et Cassini III pour le paiement des ingénieurs, vérificateurs et graveurs avant la constitution de la société, alors que la gestion de l'entreprise leur était confiée. Ce versement ne sera ordonné que le 30 décembre 1757.

2 L'ABANDON FINANCIER DU ROI ET LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA CARTE DE FRANCE

D'après Cassini IV (Jean-Dominique Cassini, 1748-1845), qui achèvera l'œuvre de son père et vivra difficilement la période révolutionnaire, Cassini III reçoit, à la fin de 1755, une lettre du ministre des finances de l'époque, le contrôleur général Jean Moreau de Sécheltes, qui veut suspendre les travaux à cause des dépenses de la guerre : « les économies du roi allaient même s'étendre sur les objets d'agrément », mais « il n'y avait pas à craindre qu'un ouvrage aussi utile et aussi agréable au roi que la carte de France fût entièrement abandonné » ; « il fallait attendre pour le continuer des circonstances plus favorables » (Cassini IV, 1810, p. 107). Or la guerre de Sept Ans ne commencera que l'année suivante, pendant l'été 1756, et, grâce à l'action des ministres des finances, la guerre précédente ne pèse plus sur le trésor royal. Certes Louis XV a beaucoup investi dans Versailles, Fontainebleau et Compiègne, mais en échelonnant les dépenses. En fait les départements les plus gourmands restent la Guerre et la Marine et, pour alléger le déficit budgétaire, Louis XV décide de faire des coupes sombres dans les dépenses de la Cour, ce dont pâtit Cassini III.

Le savant tente de faire revenir Sécheltes —qu'il a connu dans les Flandres—sur sa décision. Il lui expose les inconvénients d'une suspension du travail, suspension qui provoquerait la dispersion d'ingénieurs formés avec tant de difficultés. En février 1756, il envisage de s'associer avec vingt

ou trente personnes « zelés [sic] pour le bien public », de demander au roi de lui abandonner toutes les feuilles déjà levées et, en retour, de s'engager à finir l'ouvrage (Cassini III, 1756, « Lettre à Charlet »). Le 25 juin, le premier des cinquante membres signe le contrat d'association ; le lendemain, le notaire Aleaume se rend à Versailles pour recueillir les signatures de Madame de Pompadour, du successeur de Sécheltes, son gendre Peyrenc de Moras, et de François Quesnay, chirurgien ordinaire du roi (Arch. Nat., ET/XCI/932, 25 juin 1756). Dès le 28 juin la société fonctionne avec trois directeurs, un trésorier, et deux autres membres, alors qu'à deux exceptions près, l'acte d'association n'est complètement signé que le 16 juillet (« Livre des délibérations »).

Pendant le séjour de Louis XV à Compiègne,—qui se déroule du 2 juillet au 19 août 1756—, le Conseil du roi reçoit les demandes des directeurs de la société et y répond favorablement le 10 août. Les décisions du Conseil sont reprises par les lettres patentes émises à Versailles le 7 septembre 1756 et enregistrées par le Parlement de Paris le 4 décembre (Arch. nat., X1A 8763, fol. 50-53) et par la Chambre des comptes le 20 du même mois (Arch. nat., P 2472, fol. 493-497). Ces lettres rappellent l'ordre donné en 1750 par le roi à Cassini II et III : « de rassembler tous les points déterminés par le concours des opérations astronomiques et géométriques dans une carte où seroient représentées distinctement les positions exactes de toutes les villes, bourgs, paroisses, hameaux, châteaux, moulins, chapelles, fermes détachées et autres objets remarquables, ainsi que les contours des côtes maritimes, les montagnes, les vallons, le cours des rivières, ruisseaux, les masses des bois, les grands chemins et généralement tout ce qui peut donner la connoissance exacte d'un païs ». En évoquant les ressources financières de l'entreprise, les lettres insistent sur la vente des feuilles de la carte et sur les contrats conclus avec les provinces. En outre, les directeurs souhaitent conforter la situation de la société par le « don et transfert de tous les instrumens, mémoires, planches, et gravures », ce que le roi accepte en demandant en contrepartie que les associés s'engagent à soutenir l'entreprise jusqu'à son achèvement. Finalement, le monarque ratifie l'acte d'association, confirmant les directeurs dans leur fonction, accorde, pour la carte et ses dérivés, un privilège de trente ans et veut bien continuer d'accorder sa protection aux ingénieurs.

C'est alors, probablement, que Cassini III présente au roi la 2^{ème} feuille de la carte, celle de Beauvais, où sont figurés les environs de la résidence royale. Louis XV est satisfait : « il paraît étonné de la précision du détail, sur-tout de la forêt dont toutes les routes étoient marquées, malgré la petitesse de l'échelle » (Cassini III, 1783, p. 13) (fig. 2). Il regrette donc de ne plus pouvoir soutenir l'entreprise : « Mon contrôleur général ne le veut pas » (Cassini IV, 1810, p. 108). Trois jours après cette entrevue, Cassini se présente au coucher du monarque et lui remet le projet d'association que Louis XV approuve en lui remettant « la liste des seigneurs qui avoient marqué le plus d'empressement », raconte le savant (Cassini III, 1783, p. 14). Cassini III oublie que l'acte d'association a commencé d'être signé avant que le roi ne se rende à Compiègne, notamment par Madame de Pompadour dont le souverain donne encore le nom en juillet ou en août.

3 LE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE LA CARTE DE FRANCE

La composition de la société, qui comprend des membres du Parlement de Paris et de la Chambre des comptes, témoigne des liens existant entre les sciences et la haute administration. Cassini III lui-même, comme son père et son frère Dominique-Jean, n'a-t-il pas été maître ordinaire à la Chambre des comptes ? Parmi les cinquante associés figurent dix membres de l'Académie des sciences : le comte de Saint-Florentin, alors président de l'assemblée ; le duc de Chaulnes ; Chrétien-Lamoignon de Malesherbes, un agronome ; Daniel Trudaine ; Buffon ; Marc-René, marquis de Montalembert, spécialisé dans l'art des fortifications ; François Quesnay, médecin et économiste, qui publie des articles dans l'*Encyclopédie* ; et ceux qui sont les trois directeurs, Charles-Étienne Camus (1699-1768), un mathématicien qui a participé à la mesure du degré de latitude au cercle polaire et qui est examinateur à l'École du Génie de Mézières, Étienne Mignot de Montigny (1714-1782) qui s'intéresse aux progrès de l'industrie, et évidemment Cassini III. La réputation de la carte est en effet fondée sur sa filiation directe avec la triangulation générale du royaume et sur l'avis favorable de l'Académie des sciences.

Le fermier général Jean Haran, sieur de Borda, également trésorier des Ponts et Chaussées, est choisi comme trésorier de la nouvelle société où les Ponts et Chaussées sont aussi représentés par Trudaine et Jean-Rodolphe Perronet (1708-1794) (fig. 3) chargé de l'examen des ingénieurs. La société a l'honneur de compter dans ses rangs Madame de Pompadour, qui manifeste son intérêt pour les sociétés savantes et littéraires, et des militaires de haut rang —Soubise, Bouillon, Noailles, Luxembourg et Puységur. Mais elle ne fait pas appel aux principaux cartographes de l'époque, qui assistent alors à la naissance d'une société rivale. Philippe Buache (1700-1773) s'est déjà vu confisquer par Cassini III le marché de la carte du Languedoc (M. Pelletier, 2002, p. 183-184). Joseph-Nicolas Delisle (1688-1768), frère de Guillaume et astronome, n'observe pas à l'Observatoire, maison des Cassini, mais au palais du Luxembourg. Quant à Jean-Baptiste Bouguignon d'Anville (1697-1789), il a expérimenté une méthode de levés, différente de la triangulation utilisée pour la carte de France, et qui se voit ainsi condamnée (F. de Dainville, 1956, p. 64-75).

Il est prévu de demander aux associés 80 000 livres par an, soit 1 600 livres par personne, et chacun d'entre eux doit recevoir deux exemplaires des feuilles publiées. Dans ses mémoires, Cassini IV rappelle qu'au total les versements des associés n'ont pas dépassé 120 000 livres (Cassini IV, 1810, p. 138), soit 15 % des dépenses totales, ce que confirme le livre de comptes. Cassini III espère que le fruit des ventes pourra se substituer à ces contributions et qu'il sera augmenté des versements effectués par les provinces liées par contrat avec la société. Or le chiffre des tirages, 600 par feuille en moyenne au lieu des 2500 escomptés, va s'avérer notoirement insuffisant (Cassini IV, 1810, p. 116).

Les assemblées générales de la société sont semestrielles et leur compte rendu doit être transcrit dans un registre. La

première en date se tient le 5 avril 1757. Auparavant, Cassini a présenté à l'assemblée du 28 juin 1756, tenue chez Borda, un mémoire qui définit le travail à exécuter, contient les instructions auxquelles doivent se soumettre les ingénieurs et donne l'état des feuilles levées et éventuellement gravées, la première devant être publiée en juillet —elle le sera en août, et le montant des dépenses déjà engagées pour le paiement des ingénieurs, vérificateurs et graveurs.

Le 20 avril 1757, la société fixe la rétribution des ingénieurs à 4 500 livres par planche au maximum, sur lesquelles 1 000 ne seront versées qu'après publication des feuilles. Le 23 avril, elle établit un règlement pour les vérificateurs, applicable dès 1757. Ces ingénieurs ne seront plus payés à l'année, mais suivant les superficies qu'ils auront vérifiées. Des manquements importants dans leur tâche, —non transmission des certificats de conformité délivrés par les seigneurs ou curés et toute « faute essentielle dans une carte »— entraîneront leur révocation. Ils devront tracer les chemins reliant les villes avec les bourgs et marchés voisins, et les villes entre elles. On ne leur confiera pas plus de trois planches par an et, si elles ne sont pas encore gravées, les corrections devront être portées sur la minute.

Le règlement du 27 avril est applicable aux ingénieurs. Il commence par constater la mauvaise qualité des planches déjà levées qu'il faut donc vérifier, quitte à effacer une partie des cuivres déjà gravés. Désormais, les ingénieurs sont tenus d'observer les trois angles de chaque triangle ou, éventuellement, de remplacer la mesure du troisième angle par l'établissement de deux ou trois triangles de vérification. Ils doivent envoyer les mises au net par demi planche avec trois cahiers contenant :

- la mesure des angles et des côtés des triangles avec les distances des signaux à la méridienne de l'Observatoire et à sa perpendiculaire ;
- la liste alphabétique des paroisses avec la distance de leurs clochers à la méridienne et à sa perpendiculaire, —liste qui est destinée à être imprimée (fig. 4) ;
- la liste des objets appartenant aux paroisses, — fermes, fiefs, hameaux, châteaux, moulins, chapelles, etc.— avec les noms des bois et des rivières.

4 LES ÉTAPES DE LA RÉDACTION DE LA CARTE

Avant que les feuilles ne fussent levées, il a fallu combler les vides laissés par la triangulation générale terminée par l'Académie des sciences en 1744. Après cette opération interviennent les ingénieurs chargés des levés, qui établissent « de petits triangles appuyés sur les grands » (Cassini IV, 1810, p. 100). « Placés dans la partie la plus élevée des clochers, et accompagnés soit du curé, soit du syndic, ou autre personne capable de leur donner connoissance du pays, et de leur indiquer le nom des objets qu'ils aperçoivent, ils devoient passer une partie de la journée à prendre connoissance du pays suffisante pour le représenter sur la carte, à vérifier l'état de leurs instruments, ou le parallélisme des lunettes, et à prendre et à reprendre plusieurs fois les angles entre les points principaux, à examiner si la somme des angles pris dans la circonférence de l'horison n'excédoit

pas 360 degrés, preuve aussi certaine de l'exactitude des angles qui forment le tour d'horizon, que celle de l'observation du troisième angle d'un triangle. Au travail de la journée doit succéder celui du cabinet : il falloit, sur l'idée qu'ils avoient prise de la situation du pays, dessiner à peu près les hauteurs, les vallons, les contours des bois, la direction des chemins, le cours des rivières, la nature du terrain ; enfin de faire la carte du pays tandis qu'ils étaient sur les lieux à portée de reconnoître si elle étoit exacte, et de la corriger si elle étoit défectueuse » (Cassini III, s.d., *Avertissement*, p. 7-8).

Lorsque les vérificateurs retournent sur le terrain, ils contrôlent la géométrie et la topographie, deux domaines distincts comme le précise Cassini III (fig. 5) : « La partie géométrique nous appartient ; l'expression du terrain, l'orthographe des noms, sont l'ouvrage des seigneurs, des curés ; les ingénieurs leur présentent les cartes, ils profitent de leurs indications, ils travaillent sous leurs ordres, ils exécutent en leur présence la correction de la carte, que nous ne publions que lorsqu'elle est accompagnée de certificats » (Cassini III, s.d., *Table Sens*, p.1).

Les bons graveurs, graveurs de plans et graveurs de lettres, sont difficiles à trouver. Cassini leur demande de disposer la carte « avec une sorte de goût et de netteté ». Ce qui lui importe, c'est que les objets soient exactement placés et que la distinction soit faite entre plaine et relief, un relief nuancé par des hachures (Cassini III, s.d., *Avertissement*, p. 11). Les planches sont gravées à l'eau-forte et les additions, les parcs et les bois par exemple, sont reportées au burin.

La carte ne sera vraiment mise à jour qu'après le transfert au Dépôt de la Guerre en 1793. Cassini s'intéresse en priorité aux éléments stables dont il détermine la position par des méthodes géométriques : « La topographie de la France étoit sujette à trop de variations pour pouvoir l'assujettir à des mesures fixes et invariables ; la seule position des clochers étoit plus constante et par conséquent déterminable » (Cassini III, s.d., *Avertissement*, p. 10). Dès les premières publications, Cassini III doit faire face aux critiques de ceux qui lui reprochent le traitement sommaire du réseau secondaire, pourtant présent sur la feuille de Paris, ce qui constitue une exception (fig. 1). Il leur répond que son tracé est constamment modifié par la transformation des routes principales et qu'il pourrait même être dangereux d'entrer dans trop de détails car certains chemins nécessitent un accompagnement par des guides (Cassini III, s. d., *Table Meaux*, p. 4)...

CONCLUSION

Quel accueil les premières feuilles obtiennent-elles en 1756 ? Pour marquer les débuts de l'entreprise, les trois directeurs se rendent à Versailles le 13 septembre et présentent au roi « la première feuille [celle de Paris] de la Carte de France levée géométriquement par ordre de Sa Majesté » (*Gazette*, 1756, p. 454), une feuille mise en vente depuis le 15 août. Le *Journal des savants* reste muet sur cette nouvelle parution. En septembre, il annonce les plans de Gibraltar dressés par Louis-Claude de Vezou, ingénieur géographe, maître de topographie, de géographie et d'histoire. En novembre, il rend compte de l'*Addition aux tables astronomiques de M. de Cassini*, par Cassini III, et constate que les travaux du fils ne pouvaient améliorer ceux du père, fondés sur une méthode incertaine. En juin 1757, la même revue félicite Philippe Buache (1700-1773) d'avoir produit des cartes « entièrement différentes de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent » (p. 356). Ce sont, certes, des cartes à très petite échelle du globe terrestre, mais n'oublions pas que Buache a été le premier, en 1730, à être nommé géographe de l'Académie des sciences et qu'il ne fait pas partie de la société de la carte de France. En août, le *Journal des savants* rend compte de la vérification de la mesure du degré, effectuée par Pierre Bouguer, Camus, Cassini III et Alexandre Pingré, entre Paris et Amiens, et exposée dans une brochure appréciée par le rédacteur de la revue (p. 528-531). Toujours en août, le *Journal* se plaît à vanter les mérites de l'*Atlas géographique et topographique* de Bohême, Moravie, Silésie, etc., dont la première partie vient d'être publiée à Paris par Roch-Joseph Julien et qui est enrichi d'une table contenant la description historique et géographique de ces pays : il célèbre son exactitude, due, en partie, à la collaboration de Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, ainsi que la beauté et la netteté de la gravure (p. 532-533). Mais toujours rien sur les feuilles de la carte de Cassini parues en 1756 et 1757. La bienveillance du roi et l'appui de la marquise de Pompadour sont-ils suffisants pour vaincre l'hostilité probable des collègues de Cassini III, qui n'osent s'exprimer ouvertement ?

BIBLIOGRAPHIE

Cassini III, s.d., *Avertissement ou introduction à la Carte générale et particulière de la France*, s.l.

Cassini III, s.d., *Table alphabétique de la distance à la méridienne et à la perpendiculaire de toutes les paroisses comprises dans la feuille de Meaux*, s.d.

Cassini III, s.d., *Table alphabétique de la distance à la méridienne et à la perpendiculaire de toutes les paroisses comprises dans la feuille de Sens*, s.d.

Cassini III, 1756, « Lettre à Charlet, conseiller au parlement, 3 février [1756] », ms. Paris, BnF, Département des cartes et plans, Société de géographie, colis 33.

Cassini III, 1756, « Projet pour la perfection de la Carte de la France », *Journal de Trévoux*, oct. 1756, p. 2482-2494.

Cassini III, 1783, *Description géométrique de la France*, Paris, imprimerie J.-C. Desaint.

Cassini IV, Jean-Dominique, 1810, *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et à celle de l'Observatoire royal de Paris*. Paris, Bleuët.

Dainville, François de, 1956, *Cartes anciennes de l'Église de France : historique, répertoire, guide d'usage*, Paris, J. Vrin.
« Livre des délibérations de la compagnie associé [sic] pour la confection de la carte générale de la France », ms. Paris, BnF, Département des cartes et plans, Rés. Ge DD 2065.

Pelletier, Monique, 2002, *Les cartes des Cassini : la science au service de l'État et des régions*, Paris, Éditions du CTHS.

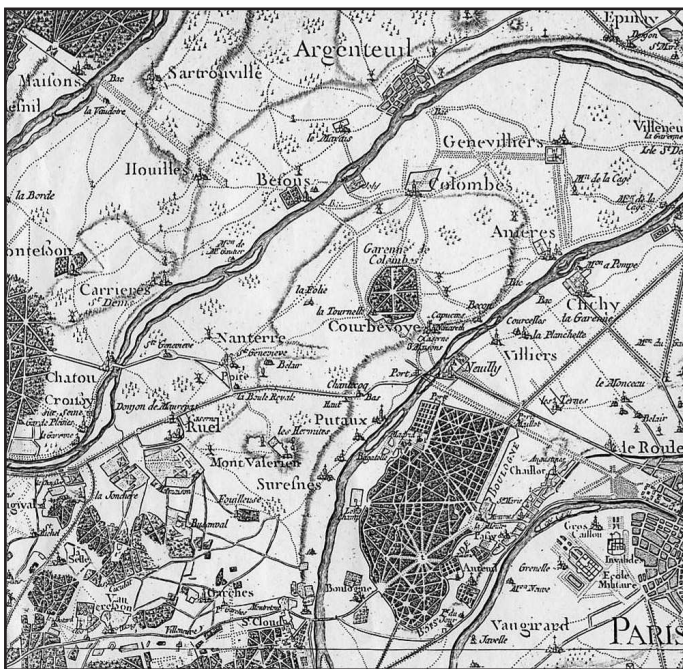


Figure 1 : Extrait de la feuille de Paris, feuille n° 1 publiée en 1756, IGN



Figure 2 : Extrait de la feuille de Beauvais, feuille n° 2 publiée en 1756, BnF, Cartes et Plans



Figure 3 : Portrait de Perronet, fondateur avec Trudaine de l'École nationale des Ponts et Chaussées, ENPC

TABLE			
ALPHABETIQUE			
De la distance des Paroisses & principales Abbayes à la Méridienne & Perpendiculaire de Paris.			
Noms des Paroisses, &c.	Mérid.	Perpen.	
Ablon	3061	E	6589
Acheres	10042	O	7104
Amboilly	7674	E	2963
Andilly	1381	O	9614
Andréis	10426	O	8245
Anieres	1649	O	4270
Annet	14432	E	5154
Antony	1474	O	4738
Arcueil	170	O	1919
ARGENTEUIL	3367	O	6024
Arnoville	3198	E	8120
Athis	2012	E	7298
Atilly	11531	O	6180
Aubergenville	18112	E	7087
Aubervilliers	1730	E	4458
Aunay	6036	E	5963
Aunay	18600	O	5370
Auteuil	2543	O	609
Auteuil	19501	O	300
Bagneux	1284	O	2272
Bagnoleux	3055	E	1868
Bailly	17859	O	238
Bailly	9600	O	350
Balainvilliers	1714	O	9135
Bafemont	17680	O	5300
Bafoches	17959	O	3228
Baubigny	4076	E	4020
Beaubourg	11667	E	587
Beauvoir	19910	E	10860
Beine	17417	O	1163

Figure 4 : Extrait de la table accompagnant la feuille de Paris, BNF



Figure 5 : Extrait de la minute de la feuille de Bourges, levée entre 1754 et 1759, IGN, Cartothèque